



Question orale de Mme El Fassi : Les travaux de rénovation dans les logements sociaux du Homborch.

Mme El Fassi rappelle que des travaux ont été entrepris dans les logements sociaux du quartier du Homborch. Elle a eu l'occasion d'entendre les remarques de nombreux locataires de ces logements, qui se plaignent de la manière dont les travaux ont été réalisés. Les problèmes seraient dus au fait que plusieurs entrepreneurs se sont succédé sans qu'il y ait eu une réelle concertation avec les locataires. Les normes de sécurité n'auraient pas été respectées. Les travaux n'auraient pas été similaires d'un logement à l'autre.

Ces travaux de rénovation ont-ils été déterminés selon des critères objectifs ? Le Collège pourrait-il transmettre le planning de ces travaux et le type de prestations réalisées ? La commune a-t-elle un droit de regard sur ces travaux ?

M. l'Echevin Biermann répond que les logements visés par Mme El Fassi n'appartiennent pas à la commune.

Ces logements relèvent de « Binhome », société immobilière de service public (SISP) résultant de la fusion de la Société ucquoise du logement (SUL) et du Foyer ixellois, et dont la tutelle est exercée par la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB).

Néanmoins, l'administration communale a des contacts relativement réguliers avec Binhome, étant donné que la commune partage avec cet organisme la propriété d'immeubles dans le quartier du Bourdon.

M. l'Echevin Biermann suggère à Mme El Fassi de relayer ses préoccupations auprès de Binhome.

Cependant, dans le cas où il y aurait des inquiétudes quant au respect des normes SIAMU, l'administration communale devrait intervenir pour assurer le respect de la réglementation urbanistique.